BURKINA FASO







PNIA/SDR/PDDAA-PROGRAMME 2

Amélioration de la gestion de l'eau

En Afrique de l'Ouest, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), le volet agricole de NEPAD est mis en œuvre conjointement avec la CEDEAO. C'est dans ce cadre, qu'il a été proposé de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'investissement au niveau national et régional de façon à faire évoluer rapidement et positivement la situation des populations. Sept axes ont été retenus :

- 1. Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique
- 2. Amélioration de la gestion de l'eau
- 3. Développement durable des exploitations agricoles
- 4. Gestion améliorée des autres ressources partagées
- 5. Développement des filières agricoles et la promotion des marchés
- 6. Prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités
- 7. Renforcement institutionnel.

Ces sept axes sont en harmonie avec les priorités nationales qui ont été définies dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) du Burkina Faso qui constitue le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural. Se fondant donc sur ces axes, le Burkina Faso a procédé à la formulation de son Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA) avec la participation de toutes les compétences des ministères sectoriels en charge du développement, des instituts de recherche, des organisations paysannes, du secteur privé et de la société civile. Le PNIA se veut être pour le pays, un cadre de mise en œuvre de la politique agricole commune de la CEDEAO et du PDDAA.

Justification

L'irrigation et l'amélioration des cultures pluviales par des irrigations d'appoint constituent une composante importante de l'agriculture burkinabé. En effet, dans le contexte climatique globalement précaire, qui est celui du Burkina Faso et sur la base du potentiel existant, de la demande en produits alimentaires qui est en forte croissance tant au niveau national que sous régional, et des ambitions affichées par les différents acteurs en présence (producteurs, Etat, ONG, et opérateurs de filières entre autres), il est possible de faire jouer à l'irrigation un rôle significatif pour l'accroissement et la sécurisation de la production agricole, l'augmentation de la valeur ajoutée, l'amélioration de l'emploi et des revenus en milieu rural (pour mieux lutter contre le phénomène de l'exode et ses multiples conséquences) ainsi que pour la préservation des ressources naturelles et du capital productif. Le sous programme

amélioration de la gestion de l'eau qui s'inscrit dans cette vision comporte deux principales composantes : la composante promotion de l'irrigation et la composante gestion intégrée des ressources en eau.

Objectifs et Résultats Attendues

Le programme amélioration de la gestion de l'eau est élaboré pour réduire la dépendance de l'agriculture aux caprices de la nature. En effet, l'irrigation n'occupe que 0,6% des terres cultivées et 14% des terres irrigables du pays. Le programme amélioration de l'eau émane de la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Irrigation (SNDDI) dont le but est de compenser les déficits des productions de cultures sèches et de procurer des revenus monétaires aux producteurs par le biais de l'irrigation.

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION OU COMPOSANTES

PROMOTION DE L'IRRIGATION

Objectif: L'objectif global du sous-programme est de promouvoir l'irrigation pour assurer une production durable, une sécurité alimentaire et une amélioration des revenus. Les objectifs spécifiques sont ceux de la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Irrigation (SNDDI):

- (i) Pour la grande irrigation, réhabiliter 5 000 ha de grands et moyens aménagements ; aménager 17 000 ha de nouveaux grands périmètres (Bagré, Sourou, Soum, Samendéni) et 3 000 ha de nouveaux moyens périmètres; assurer la production durable sur les grands et moyens aménagements ; réaliser des actions pilotes d'agrobusiness sur les grands aménagements ; aménager de nouveaux grands et moyens périmètres collectifs ;
- (ii) Pour la petite irrigation, aménager 15 000 ha de périmètres villageois; 15 000 ha en irrigation individuelle; développer la petite irrigation villageoise et la petite irrigation individuelle;
- (iii) Pour les aménagements de bas-fonds, aménager 5 000 ha de bas-fonds, protéger les bassins versants, valoriser par l'intensification et la diversification la riziculture en hivernage, et renforcer les capacités socio-économiques des organisations paysannes.

GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU

Objectif : L'objectif global du sous-programme est de contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau adaptée au contexte national, et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et rationnelle des ressources en eau. Les objectifs spécifiques sont :

- (i) Créer un environnement habilitant pour les agences de bassins ;
- (ii) Mettre en place un système d'information approprié sur l'eau ;
- (iii) Définir des procédures et modalités pratiques d'application des lois et règlements sur l'eau ;
- (iv) Assurer la recherche/développement sur l'eau et les ressources en eau ;
- (v) Développer les capacités des ressources humaines en matière de gestion de l'eau et des ressources en eau ;
- (vi) Informer, éduquer et sensibiliser les acteurs sur la gestion intégrée des ressources en eau ;
- (vii) Mettre en place un cadre institutionnel approprié ;
- (viii) Prendre des mesures d'urgence pour trouver des ressources en eau de surfaces alternatives, pour la protection des écosystèmes aquatiques fragiles et

des berges des cours d'eau, et pour la restauration des plans d'eau menacés par la prolifération des végétaux aquatiques.

Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre portent sur les zones d'interventions, les groupes cibles, le montage institutionnel, les arrangements financiers et le suivi et évaluation.

Zones d'intervention

Le programme « Amélioration de la gestion de l'eau » est à l'échelle du pays. Toutefois, on note des spécificités liées au fait que les grands périmètres existants, la petite irrigation et les bas fonds sont dans des zones agro écologiques où les conditions sont favorables.

Groupes cibles

Les groupes cibles sont les producteurs et leurs organisations, les acteurs du secteur privé, les groupements des interprofessions, les collectivités locales et les communautés à la base, l'Etat et ses démembrements, les partenaires techniques et financiers.

Montage institutionnel

Les institutions majeures qui interviendront dans la mise en œuvre du sous programme sont : les institutions du secteur public, les institutions financières, les opérateurs privés, les Organisations non Gouvernementales et les organisations des producteurs.

Arrangements financiers

Pour la mise en œuvre du sous programme, les arrangements financiers reposeront sur les principes de la participation et du cofinancement des différentes parties prenantes.

Suivi évaluation

En matière de suivi évaluation l'accent sera mis sur les résultats obtenus mais aussi sur l'impact environnemental et socio économique du sous programme.

Estimation du coût

Le coût du programme est d'environ 345,9 milliards de FCFA pour la période de 2009 à 2015 comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Cependant, les montants disponibles pour les projets et programmes relatifs à l'amélioration de la gestion de l'eau en cours sont estimés à 134,5 milliards de FCFA. Le gap de financement à rechercher pour la mise en œuvre du programme amélioration de la gestion de l'eau s'élève à environ 211,36 milliards de francs CFA.

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	Coûts par année							
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Coûts totaux
I. Grande irrigation	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	193,6
2. Petite irrigation	12,7	12,7	12,7	12,7	12,7	12,7	12,7	88,6
3.Aménagement bas-fonds	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	13,1
4. Mesures d'accompagnement	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	37,1
5. Gestion intégrée des ressources en eau	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	13,5
TOTAL	49.4	49.4	49.4	49.4	49.4	49.4	49.4	345.9